

**SERVICE DES SOINS DE SANTE****Nos données de contact:** voir à la fin de cette circulaire**Nos références:** 1270/OMZ-CIRC/Opti-2020-02-F**Bruxelles, le 10 juillet 2020****Modification de l'attestation de délivrance destinée aux opticiens (annexe 15) au 1<sup>er</sup> mai 2020  
– Explications complémentaires**

Madame, Monsieur,

**1. Modification de l'attestation de délivrance destinée aux opticiens (annexe 15) au 1<sup>er</sup> mai 2020 – Explications complémentaires**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, une nouvelle annexe 15 est entrée en vigueur (voir circulaire aux opticiens n° 2020/01).

Vous trouverez ci-joint quelques explications pour remplir correctement ce formulaire.

L'ensemble des documents relatifs aux prestations de l'article 30 de la nomenclature sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/opticiens/Pages/default.aspx>

**2. Informations pratiques**

*Notre site internet:*

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet [www.inami.be](http://www.inami.be) > [Professionnels](#) > [Opticiens](#).

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : [www.inami.be](http://www.inami.be) > [Programmes web](#) > « [Rechercher un dispensateur de soins](#) ».

*Nos données de contact:*

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

**E-Mail:** [meddev@riziv-inami.fgov.be](mailto:meddev@riziv-inami.fgov.be)

**Tél:**+32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

Annexe(s) : 1

Avenue de Tervueren 211 B-1150 Bruxelles

**Heures d'ouverture des bureaux** : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

**E-Mail:** [dossierpharma@riziv-inami.fgov.be](mailto:dossierpharma@riziv-inami.fgov.be)

**Tél:** +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

\* \* \*

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE  
Directeur général a.i.